

## SYNTHESE DE LA JOURNÉE D'INTERVENTION

### Public

Bénévoles ou salariés investis sur des missions d'accompagnement à la scolarité

### Objectifs

Construire un dialogue interculturel en :

- Poser les règles et un cadre de référence
- Savoir apporter un soutien méthodologique adapté aux enfants
- Découvrir différentes méthodes : notamment les cartes mentales

### Programme de la formation

- Savoir définir les règles au sein de l'atelier et les faire respecter.
- Comprendre les différentes formes d'apprentissage.
- Comprendre ce qu'est la carte mentale et ses fonctions dans l'apprentissage.
- Découvrir les outils permettant de faire des liens entre des idées, des connaissances, d'avoir une vision globale sur un thème ou une leçon.
- Quelques pistes pour mettre en place des actions à destination des parents autour de la parentalité scolaire
- Faciliter la prise de note.

## BILAN QUALITATIF ET QUANTITATIF

6 participants

6 heures de formation sur 1 jour

6 associations de 1 département représentées (75)

6 évaluations recueillies, 100% de satisfaction (voir détail évaluation en fin de compte-rendu)

### Soutien

Cette formation a pu être réalisée grâce au soutien de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Paris et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Paris dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

## La formation

### Accueil et présentation

#### Présentation de l'organisme de formation : PEP91



PEP pour « Pupilles de l'Enseignement Public ». Derrière ce sigle se trouve 123 associations de proximité fédérées au sein d'une fédération générale qui agit pour une société inclusive. Depuis plus de 100 ans, les PEP agissent pour promouvoir l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins, à la vie sociale et à l'emploi. Au total, c'est 1 300 000 personnes (enfants, adolescents, adultes) qui sont accompagnées par les PEP chaque année. La formation a été assurée par Jean-Claude SORNAT.

#### Présentation du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité

Appelé à l'origine contrat local d'accompagnement scolaire, le CLAS a été créé en 1996. Ses principes ont été établis dans la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité signée en 2001<sup>1</sup>. Ils se regroupent en trois grands axes :

- Accompagnement autour de la scolarité de l'enfant / l'adolescent ;
- Aide à la parentalité, accompagnement des familles ;
- Apports culturels.

Ce dispositif est gratuit, laïc et proposé à l'ensemble de la population. Le secteur le plus proposé dans les associations actrices du dispositif est l'aide à la scolarité.

---

<sup>1</sup> CLAS, *Guide de l'accompagnement à la scolarité*, 2001

## Les différents dispositifs d'aides existant à l'école pour préciser le rôle de l'accompagnateur à la scolarité.

### Les dispositifs d'aides.

#### Inventaires des dispositifs d'aides 2015 pour des élèves à "besoins éducatifs particuliers"

**Rappel :** En amont de ces dispositifs, la pratique de la différenciation pédagogique est désormais un impératif incontournable de la part de tout enseignant, afin de permettre à tout élève de poursuivre ses apprentissages à son rythme propre, parmi les autres, dans une dynamique associant bienveillance, exigence et réussite pour tous.

Intitulés	A.P.C. (1 <sup>er</sup> degré)	P.P.R.E.	P.A.S. (1 <sup>er</sup> degré)	P.A.I.	P.A.P.	P.P.S.
	Activités pédagogiques complémentaires	Programme personnalisé de réussite éducative	Projet d'Accompagnement spécialisé	Projet d'Accueil individualisé	Plan d'Accompagnement personnalisé	Projet personnalisé de scolarisation
Textes	<a href="#">Circ. n° 2013-017 du 4 février 2013</a>	<a href="#">Circ. n° 2006-138 du 14 août 2006 Circulaire n° 2011-128 du 28-8-2011</a>	<a href="#">Circ. n° 2009-088 du 17 juillet 2009</a>	<a href="#">Circ. n° 2003-131 du 8 septembre 2003</a>	<a href="#">circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015</a>	<a href="#">circulaire n° 2006-138 du 14 août 2006</a>
Quoi ?	Activités anticipant, accompagnant ou prolongeant les apprentissages et visant à : -aider les élèves ayant des difficultés d'apprentissage, -aider le travail personnel, -mettre en œuvre une activité prévue par le projet d'école. !Priorité Maternelles : Renforcement de l'oral ou découverte de l'écrit. !Priorité Primaire : Pb d'apprentissage ou de méthodologie	Plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés scolaires rencontrées par un élève, formalisé dans un document et contractualisé avec les parents. -PPRE <i>Passerelle</i> : Conçus dans le cadre des commissions de liaison, il vise à faciliter le passage d'informations entre école et collège pour un élève à besoins particuliers. -PPRE / <i>précocité</i> : Mis en œuvre si un élève précoce a des difficultés importantes.	Projet personnalisé élaboré par un Maître spécialisé (E ou G) dans le cadre de l'accompagnement d'un élève en difficulté importante, en lien avec l'enseignement de la classe, en complémentarité et en articulation avec les autres dispositifs d'aide déjà existants.	Projet concerté organisant les modalités particulières de scolarisation d'un enfant malade sur la base de prescriptions médicales clairement énoncées, afin de permettre aux élèves concernés de suivre leur scolarité tout en bénéficiant de leur traitement, de leur régime alimentaire, en assurant leur sécurité et en compensant les inconvénients liés à leur état de santé.	Plan précisant les adaptations pédagogiques à mettre en œuvre pour permettre à un élève au trouble constaté par un médecin (hors champ PPRE, PAI, PPS) de bénéficier des aménagements relatifs à son trouble. Visant l'autonomie de l'élève, il doit s'adapter aux évolutions de celui-ci et peut le suivre durant plusieurs années, notamment lors de la liaison CM2-6 <sup>ème</sup> .	Document précisant les compensations à mettre en œuvre pour réduire les désavantages liés à une situation de handicap. Le PPS donne lieu à l'élaboration de la "Mise en œuvre du PPS" par l'équipe pédagogique. Il est réévalué annuellement lors d'une "Equipe de suivi de scolarisation" (ESS) animé par l'Enseignant référent de secteur (ERSH) et peut alors être réajusté en fonction de l'évolution de la situation.
Pour qui ?	Tout élève potentiellement, avec accord des parents, en réponse à des besoins identifiés.	Elèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ciblées.	Elèves éprouvant des difficultés scolaires graves et persistantes, résistantes aux adaptations pédagogiques mises en place en classe.	Elèves atteints de troubles de la santé nécessitant des aménagements liés à leur maladie : maladies chroniques (asthme par ex.), allergies, intolérances alimentaires, etc.	Elèves qui présentent une difficulté scolaire durable ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.	Elèves reconnus comme étant en "situation de handicap" par la MDPH.
Par qui ?	Organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leurs responsabilités. Possibilité d'intervenants.	Elaboré par les enseignants lors du conseil de cycle, au besoin en lien avec les différents intervenants, rédigé par l'enseignant de l'élève, avec l'aide d'un maître E au besoin.	Maîtres E et/ou maîtres G, en concertation étroite avec l'aide apportée par l'enseignant de la classe.	Elaboré par le chef d'établissement à la demande de la famille (ou en accord et avec la participation de celle-ci), en lien direct avec le médecin suivant la pathologie.	Mis en œuvre par les enseignants successifs à coupler avec <a href="#">la livret TSLE</a> . Une évaluation annuelle précise son évolution.	Demandé par la famille, il est élaboré par la MDPH et mis en œuvre par l'équipe pédagogique, en lien avec les autres acteurs dont la famille.
Comment ?	En groupes restreints, sur plages horaires à fixer en équipe, en complément des 24h obligatoires. 36h annuelles (Possibilité de tps massés).	-Dans le cadre des activités scolaires ordinaires, sans modification du temps de présence de l'élève	Sur temps scolaire, selon 3 modalités : -Co-intervention en classe, -en groupes restreints, individuellement.	Précise le régime alimentaire, les aménagements horaires, les dispenses d'activités et activités de substitution, les interventions médicales, paramédicales ou de soutien et aménagements liés.	Proposition du conseil des maîtres (avec accord famille) ou sur demande de la famille, sur recommandation d'un médecin.	Mise en œuvre de moyens de compensation spatiaux, temporels, matériels ou humains permettant de réduire autant que faire se peut les désavantages liés au handicap.

Doc. Jacques BOUVET - Lyon-

### La charte de 2001

Cette charte prévoit « les relations entre les établissements secondaires » et « les relations avec les familles » L'accompagnateur développe des contacts aussi fréquent que possible entre l'entourage familial et les enseignants, et facilite la compréhension réciproque.

### Nous distinguons : l'enseignant à en charge un élève, l'accompagnateur à en charge un enfant.

L'accompagnateur ne doit pas se positionner comme un professeur, mais bien comme celui qui accompagne et qui répond aux besoins des enfants (aide méthodologique, écoute) sans refaire *l'école après l'école*.

## Comment apprend-on ?

### Mise en situation d'apprendre

Distribution aux stagiaires d'une leçon à apprendre (texte d'histoire, tables de multiplication...) Attribution au hasard. 10 mn de temps. Ensuite nous évaluons les stagiaires sur ce qu'ils ont retenu immédiatement.

Quelques remarques :

<i>Ressenti des stagiaires</i>	<i>Méthodes adoptées</i>
<i>On n'a pas eu assez de temps. Je ne savais pas ce qu'il fallait apprendre et pourquoi ? J'ai toujours eu des problèmes avec les math.</i>	<i>J'ai d'abord appris les dates. J'ai retenu par rapport à quelques produits que je connaissais J'ai lu et relu plusieurs fois Je voyais le texte devant mes yeux</i>

### La mémoire ne retient que ce qu'elle comprend

Elle enregistre des structures (organisation spatiale, titre, schéma etc..)

Elle fonctionne par association (par rapport à des liens)

Elle est multiforme : peut-être visuelle, kinesthésique etc..

La mémoire a peur de l'inconnu, c'est pour ça qu'il faut partir de ce que l'enfant sait afin qu'il prenne conscience que les concepts à acquérir ne sont pas si éloignés de ce qu'il sait déjà. La mémoire a besoin d'avoir un projet : Pourquoi j'apprends ? Il est donc important de savoir quel type de restitution sera demandé. Elle a besoin de pauses, de réactivation (il faut planifier le travail et le réviser)

### Constat

- Tout le monde n'apprend pas de la même façon
- Nous avons chacun des stratégies différentes pour apprendre
- La motivation est un facteur déterminant pour apprendre
- Il est important de savoir à quoi ça sert d'apprendre
- Le stress peut-être un frein à l'apprentissage.

*Il faut prendre le temps, avec l'enfant, d'échanger sur ce qui est à apprendre, de le questionner pour faire revenir en mémoire ce qui a été fait en classe, de le rassurer, de l'aider à trouver les démarches qui lui conviennent le mieux pour apprendre efficacement, le valoriser, l'aider à se projeter dans ce qui va se passer après cette leçon...*

## Etude de cas pratiques

Les stagiaires sont répartis en deux groupes pour réfléchir et échanger et inscrire leurs réflexions sur une feuille de paperboard.

### Le cas de Sabrina

*Elève sérieuse mais angoissée qui n'arrive pas à retenir ses leçons, se décourage, pleure facilement. A passé beaucoup de temps le lundi à réviser pour son contrôle du lendemain, mais a eu une mauvaise note.*

Origine du problème ?

Solutions ?

Apports des formateurs

### Le cas de Kevin

*En CM1, n'a jamais le matériel nécessaire pour les devoirs, n'a pas son livre de math aujourd'hui, n'a pas pris son dictionnaire, a son classeur dans le sac mais n'a pas la leçon, trousse incomplète..*

Origine du problème ?

Solutions ?

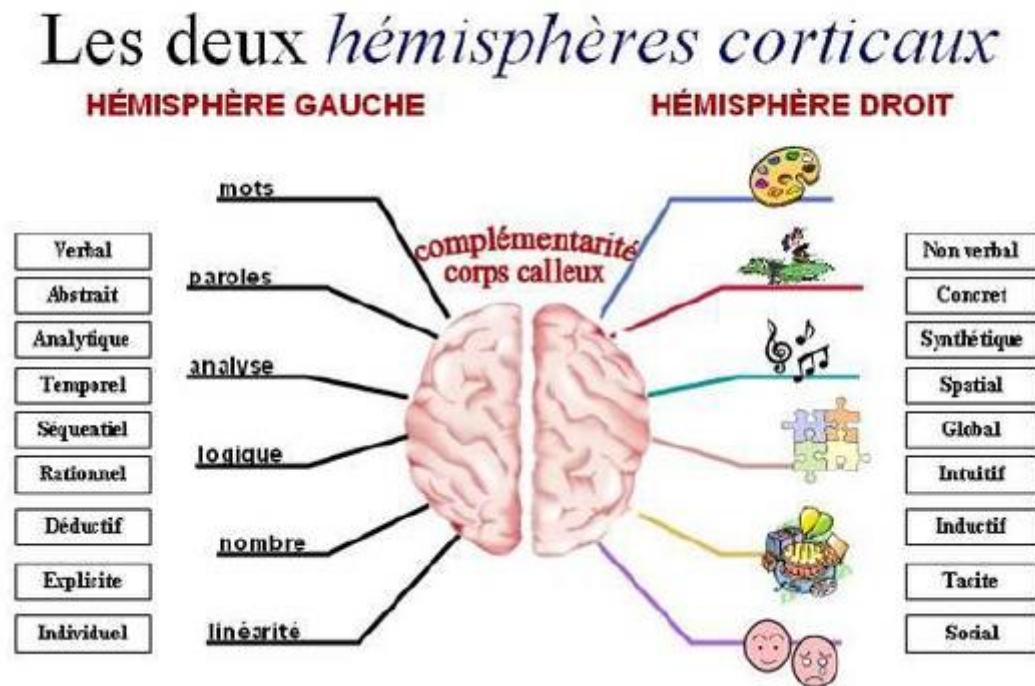
Apports des formateurs

**A l'issue de ces deux études de cas, nous constatons que les participants ont un très bon niveau de compréhension de ce qu'il convient de faire. Leur formation et leur parcours professionnel les ont déjà amenés à appréhender les ressorts de la motivation. Nous leur proposons de ce fait d'enrichir la formation par une initiation aux cartes mentales. Les participants expriment leur accord.**

## Les cartes mentales

L'organisation de la carte mentale rompt avec les hiérarchies linéaires et est donc censée suivre de plus près la façon dont notre cerveau fonctionne, du moins d'après les affirmations de **Tony Buzan**, un psychologue britannique.

*Exemple du fonctionnement du cerveau humain.*



On mobilise les facultés majeures du cerveau et l'on se donne la possibilité de libérer et développer des capacités d'association, de visualisation, de compréhension, de synthèse et de mémorisation.

Les schémas heuristiques sont donc nés de la volonté de stimuler l'hémisphère droit de notre cerveau pour rendre sa collaboration avec le gauche plus efficace.

Les cartes mentales fonctionnent sur le principe de l'imagination et de l'association d'idées et d'images. Il est important pour stimuler le cerveau droit d'y introduire pictogrammes, dessins, couleurs et formes variées.

La carte mentale permet d'organiser intuitivement les informations et de les partager.

### A quoi servent les cartes mentales ?

- Présenter des nouvelles idées.
- Prendre des notes, synthétiser une leçon.
- Consigner une discussion ou un projet.
- pour organiser les idées en vue de rédiger un travail,
- pour résumer un livre, un chapitre de livre,
- pour réviser en vue d'un contrôle, d'un examen,
- pour mémoriser des personnages, des choses courantes,
- pour comprendre ou faire comprendre une situation,
- pour résoudre un problème...

Les cartes heuristiques constituent une représentation externe de notre pensée. Elles favorisent la compréhension et la mémorisation. Elles permettent l'appropriation de concepts difficiles en rendant plus lisibles des liens qui existent entre différentes informations. Elles facilitent ainsi la construction du savoir et de la réflexion.

Toutes les caractéristiques déclinées ci-dessus montrent bien en quoi les cartes mentales peuvent constituer un outil intéressant pour l'accompagnement à la scolarité.

La fiche d'évaluation de séance AD PEP 91 est remise à chaque participant à la fin de la formation de la journée.

« *Le guide pratique du bénévole, accompagnement à la scolarité* » est remis à chaque participant par la responsable présente durant la formation (service civique menant une mission sur le programme AlphaB de l'association Tous bénévoles).

# Synthèse des évaluations

6 évaluations recueillies sur 6 participant(e)s à la formation

## 1/ Par quel moyen avez-vous été au courant de cette formation ?

Association (5)  
Auberge de la solidarité (1)

## 2/ Avez-vous trouvé la formation intéressante ?

100% Oui

Un point que vous avez trouvé particulièrement intéressant  
« Echange avec les participants, Techniques nouvelles »  
« Eléments pratiques »  
« Les exercices »

## 3/ Pensez-vous que cette formation vous sera utile à l'avenir ?

100% Oui

Un point que vous pensez pouvoir transférer dans vos pratiques :  
« Le fonctionnement de la mémoire et de la motivation »  
« cas pratiques »

## 4/ Les apports de l'intervenant vous ont-ils semblé pertinents ?

100% Oui

« Intervenants pertinents »

## 5/ Pensez-vous partager les connaissances acquises lors de cette formation ?

A d'autres bénévoles

100% Oui

A Vos responsables associatifs (5 réponses sur 6 ?

100% Oui

Comment ?

« Aux réunions, temps d'échange »  
« En parlant avec eux »  
« En transmettant les documents »  
« En utilisant les supports »

## 6/ Souhaitez-vous que Tous Bénévoles organise d'autres formations ?

100% Oui

Sur quels thèmes ?

« Le jeu »  
« Outils d'apprentissage, attentes pédagogiques, niveaux »  
« Zoom sur les thématiques non traités »  
« Alphabétisation des migrants »

## 7/ Etes-vous satisfait des démarches d'inscription aux formations ?

100% Oui

## 8/ Etes-vous satisfait du format des formations ? (1 session = 1 journée)

100% Oui